

Edmond Cary

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES TRADUCTEURS

(*Babel*, vol. 1, n° 2, 1955, p. 87-89)



La Société Française des Traducteurs

La France compte parmi les grands pays traducteurs: le nombre d'ouvrages traduits chaque année et paraissant en librairie y dépasse régulièrement le millier. Depuis la dernière guerre, notamment, la part des ouvrages traduits dans l'ensemble de l'édition s'y élève régulièrement et atteint à l'heure actuelle les 10%.

C'est, d'autre part, un pays de grande culture et de belle tradition dans ce domaine. La France s'enorgueillit d'avoir donné le jour à un Etienne Dolet, dont le n° 1 de Babel a reproduit le traité, daté de 1540; de nos jours un Valéry-Larbaud y jouit d'une large estime non seulement comme écrivain mais aussi comme traducteur.

Aussitôt après la guerre, sur l'initiative de quelques traducteurs littéraires, dont Pierre-François Caillé, Boris Metzger, Georges Pillement, Jean-Michel Dumarais, Jean Cassou, Raymond Queneau etc., une Association professionnelle de traducteurs fut fondée, qui devait prendre rapidement un essor impétueux. Transformée par la suite en syndicat, sous le nom désormais largement connu de *Société Française des Traducteurs*, elle groupe aujourd'hui quelque cinq cents adhérents. Ses permanences du samedi après-midi, ses assemblées générales annuelles et les diverses manifestations, assemblées et ré-

unions qu'elle organise (sans oublier le dîner, désormais traditionnel, de la Saint-Jérôme, qui se tient chaque année au début de la saison et se trouve placé sous le vocable du patron des traducteurs), sont suivies par un nombre sans cesse croissant de traducteurs de spécialisations très diverses.

Car c'est peut-être là la caractéristique essentielle de la S.F.T. que cette tendance qui, dès le début, l'a amenée à s'ouvrir très largement aux traducteurs de toutes catégories. Créée sur l'initiative de „littéraires“, ainsi que nous l'avons dit, appuyés de quelques „scientifiques“, elle a systématiquement recherché l'adhésion des „techniques“, et l'expérience a prouvé que les uns et les autres pouvaient facilement s'entendre au sein d'une même organisation et que leurs préoccupations, si dissemblables qu'elles fussent en apparence, se rejoignaient en fin de compte. Les membres de „professions libérales“ ont travaillé à attirer au groupement les employés et fonctionnaires. Les universitaires traduisant en leurs heures de loisir de grandes œuvres de la littérature ont eu le souci de donner à l'organisation un caractère nettement professionnel et à en ouvrir les portes aux traducteurs „à plein temps“, occupés aux tâches les plus ingrates, parfois, de la traduction.

Cette passion de rassembler *tous* les traducteurs sans jamais repousser qui que ce fût *a priori* a, en définitive, bien servi la Société. Indépendamment du nombre des adhérents, elle peut tirer quelque fierté de l'audience qu'elle reçoit désormais auprès des pouvoirs publics et des corps tels que la Société des Gens de Lettres. Peut-être est-ce cette orientation qui lui a permis de rendre certains services à la cause du mouvement international des traducteurs.

Il est manifeste que, dans le monde actuel, avec le développement de la vie internationale et des échanges littéraires, techniques, commerciaux etc., par-dessus les frontières, une fédération internationale des traducteurs devait, tôt ou tard, voir le jour. Mais la France tire quelque fierté du fait qu'elle ait pris l'initiative de cette création.

Dès 1949—50, en effet, Boris Metzler, alors Secrétaire général de la Société, (à l'époque encore Association professionnelle) prenait contact avec des groupements de pays proches ou lointains et entreprenait de faire le recensement des groupements existants dans le dessein de les amener à coordonner leur activité. En décembre 1953, grâce aux efforts de Pierre Baubaut, qui lui avait succédé et qui devait être le premier Secrétaire général de la F.I.T., la Fédération internationale voyait le jour; un an plus tard, on le sait, elle tenait son premier Congrès. Le Président de la S.F.T., Pierre-François Caillé, fut le guide vigilant des premiers pas de la F.I.T. et le directeur de l'édification de *Babel*. Paris était choisi comme siège de la nouvelle fédération.

Cette action passionnée qui a poussé la S.F.T. à consacrer (on est tenté de dire: de sacrifier) ses

meilleures forces à la cause de la F.I.T., ne l'a cependant pas empêchée de veiller aux intérêts les plus pratiques de la profession. „Syndicat national des traducteurs littéraires, scientifiques, techniques, militaires, jurés, de presse etc.“, la S.F.T. est ouverte à tout traducteur qui fait la preuve de sa qualité de traducteur, sans qu'il soit exigé, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, que la traduction constitue son occupation exclusive. En fait, dans l'état des choses actuel, la traduction est, dans la majorité des cas en France, un second métier, le premier métier se situant dans des domaines voisins, mais fort variables. Il est des traducteurs qui sont classés comme journalistes ou comme ingénieurs, comme cinéastes ou comme secrétaires, comme professeurs ou comme employés, et ce ne sont pas nécessairement ceux qui portent l'étiquette officielle de „traducteurs“ aux yeux des autorités qui exercent en réalité le métier de la façon la plus suivie ni qui jouissent du plus grand prestige dans la profession. En effet, aux yeux de la loi française, il n'existe pas de profession de traducteur (en dehors de corps ministériels fort restreints), et le „statut du traducteur“ est un des objectifs premiers de la Société. D'autre part, dans presque toutes les branches, règne la plus grande confusion dans les tarifs, qui favorise les agissements des tâcherons sans scrupules et favorise l'exploitation des débutants. C'est certainement un des titres de gloire de la S.F.T. d'avoir réussi à faire connaître et respecter généralement des tarifs de base, à faire augmenter considérablement les taux d'évaluation appliqués par certaines administrations qui vivaient sur des notions vieilles de vingt ans et à faire comprendre à l'ensemble

des traducteurs qu'ils avaient intérêt à porter ces questions au grand jour de la discussion publique au sein de la Société et au-dehors.

Les barèmes établis par la S.F.T. sont d'une grande utilité tant pour les „techniques“ que pour les littéraires. Pour ces derniers plus spécialement, a été élaboré un „contrat-type“ traducteur-éditeur que la S.F.T. recommande et qui pose le principe du droit d'auteur appliqué au traducteur sans exclure un paiement garanti, en à-valoir sur le pourcentage. Une campagne est entreprise auprès des critiques pour que les comptes-rendus des livres fassent mention des qualités de la traduction. Loin de fuir ses responsabilités sur le plan culturel et littéraire, la S.F.T. demande hardiment et appelle la critique la plus sévère: elle entend revaloriser la profession à tous les points de vue.

Par ailleurs, elle intervient en cas de nécessité pour régler les litiges pouvant surgir entre éditeurs et traducteurs; un service de liaison transmet aux membres intéressés les offres de travail adressées à la société, sans que celle-ci prétende jamais fournir du travail à ses adhérents comme le ferait un bureau de placement. Les traducteurs techniques, toutefois, ont constitué à côté de la S.F.T. proprement dite un groupement à caractère coopératif qui s'efforce de mener une prospection et une exploitation du marché. Le bulletin de la société „Traduire“ est une publication essentiellement intérieure, qui rend compte des activités de la Société, tout en développant l'intérêt pour la F.I.T. L'assemblée générale annuelle, à laquelle est renouvelé par tiers le Comité de la Société, se réunit en général en janvier ou en février. Le Comité actuel est de la composition suivante:

Président: Pierre-François Caillé

Vice-Présidente: Marcelle Sibon

Secrétaire général: Dominique Aury

Secrétaire administrative: Daria Olivier

Trésorière: Claude Noël

Commission littéraire: (en dehors de Marcelle Sibon) Denise van Moppès, Yvonne Desvignes, Jean Rosenthal;

Commission technique: Madeleine Weil, Pierre Malinverni, B. Donin de Rosière;

Radio: Jean Castet; Bibliothèque: Suzanne Briet; Délégué à la F.I.T.: Edmond Cary.

Le siège de la société se trouve à la Maison internationale des PEN-Clubs, 66, rue Pierre-Charron, Paris VIII. Les réunions du Comité sont mensuelles; des réunions de commissions ayant en outre lieu périodiquement ou selon les nécessités.

Ce bref exposé, nécessairement aride, ne rend qu'imparfaitement compte de l'esprit d'équipe, d'entrain et de bonne humeur dans lequel travaille le Comité et qui est celui de toute la Société française. En dépit des difficultés - financières au premier chef, connues de tous les groupements professionnels à cotisation peu élevée - en dépit de l'effort demandé aux promoteurs du mouvement — toutes les fonctions sont, il va de soi, entièrement bénévoles — la S.F.T. paraît avoir réussi la gageure de grouper une profession réputée anarchique, de rassembler des spécialistes qui, hier, étaient séparés par des cloisons étanches et qui ont appris qu'ils faisaient tous partie d'une même grande famille. D'année en année, elle se développe, acquérant du poids auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, enrichissant son expérience, soutenant constamment un effort de compréhension profitable à la profession. La Fédération n'a certainement pas de société membre plus enthousiaste et plus acquise à la cause de la coopération internationale pour le grand bénéfice de tous les traducteurs du monde.

E. C.